

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	28 avril 2023
Numéro	23.360	Heure	7h20

Auteur-e(-s) : Stéphane Rosselet

Titre : Loup, et maintenant ?

Contenu :

Suite à l'échec du comité référendaire, la révision de la Loi fédérale sur la chasse (LChP) a formellement été adoptée et il sera donc possible d'effectuer des tirs préventifs contre les loups représentant un grave danger pour l'homme et de mieux réguler les loups appartenant à une meute lorsque celle-ci cause des dommages, notamment en attaquant les animaux de rente.

Comment le canton envisage-t-il de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Stéphane Rosselet

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Niels Rosselet-Christ

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :